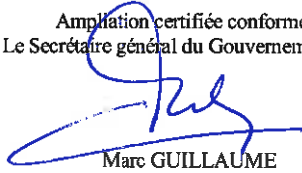


R E P U B L I Q U E   F R A N C A I S E

Ampliation certifiée conforme  
Le Secrétaire général du Gouvernement



Marc GUILLAUME

**D E C R E T**

du **28 AOUT 2015**

complétant le décret du 31 juillet 2015  
portant convocation du Parlement en session extraordinaire

NOR : HRUX1519572D

**Le Président de la République,**

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

Vu le décret du 31 juillet 2015 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

**D E C R E T E :**

**Article 1er.-** L'article 2 du décret du 31 juillet 2015 susvisé est complété comme suit :

Au 3. de cet article est ajouté : « - Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur le règlement des obligations complémentaires liées à la cessation de l'accord du 25 janvier 2011 relatif à la coopération dans le domaine de la construction de bâtiments de projection et de commandement. »

**Article 2.-** Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le **28 AOUT 2015**

SIGNE : François HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SIGNE : Manuel VALLS